

Choix du plan d'épargne

Nom _____

Numéro d'assurance _____

Prénom _____

Date de naissance _____

Numéro d'assurance sociale _____

Adresse _____

Etat civil _____

Selon l'article 5 du règlement de prévoyance de la Caisse de pensions Poste, les personnes assurées ont le choix entre différents plans d'épargne. Les plans d'épargne se distinguent par le montant des cotisations des personnes employées - ce qui a une influence sur les prestations vieillesse.

Important

- A son entrée dans la Caisse de pensions Poste, la personne assurée est affiliée d'office selon le plan standard. Si vous voulez rester dans le plan standard, vous n'avez pas besoin de retourner ce formulaire.
- La personne assurée peut changer de plan d'épargne au 1er janvier d'une année civile. Le formulaire doit être à la Caisse de pensions Poste au plus tard le 31 décembre de l'année précédente.
- Comparez les différents montants des cotisations de l'employé selon les plans d'épargne à choix à l'aide du calculateur de cotisations sur notre site www.pkpost.ch.



Je veux changer de plan d'épargne et choisis le plan d'épargne :

Minus

Standard

Plus (uniquement pour les personnes assurées dans plan de base et complémentaire I)

Valable dès le : _____

Lieu, date

X

Signature

Vos coordonnées en cas de questions :

Adresse courriel

Téléphone

Veuillez renvoyer le formulaire dûment et lisiblement rempli et signé. Merci !